

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

Séance ordinaire 5 décembre 2022

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue au 66, chemin Auckland, en présence du public, le 5 décembre 2022 à 19h00, présidée par monsieur le maire, André Perron et à laquelle assistent les conseillers, Marc Bégin, Yves Bond, Denys Gosselin, Marie-Michèle Turgeon et Pierre Blouin.

Lee Brazel a motivé son absence.

La directrice générale, Sarah Lévesque et la greffière et directrice générale adjointe, Hélène Dumais, sont aussi présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à **19h02**.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-12-01

Il est proposé par **Denys Gosselin** d'accepter l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

- 11.1 Usine d'épuration de traitement de l'eau potable – Décompte final
- 11.2 Tournoi des Sharks du HSF – Demande de commandite

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE NOVEMBRE 2022

2022-12-02

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU que les procès-verbaux du mois de novembre 2022, ayant été distribués à l'avance, soient considérés comme lus ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Des citoyennes questionnent le conseil sur la disponibilité de locaux pour relocaliser la friperie. Une citoyenne s'inquiète des dommages potentiels à sa résidence lors des travaux sur la rue Principale. Elle remercie le directeur des travaux publics pour sa disponibilité et sa courtoisie pendant les travaux.

5. DEMANDES DES CITOYENS

5.1 Une pensée pour toi

2022-12-03

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en démarche pour la mise à jour de son plan d'action pour Municipalité Amie des Aînés (MADA) ;

CONSIDÉRANT QU'un groupe de bénévoles organise des activités pour contrer l'isolement des aînés de la municipalité ;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de remettre 300 \$ à l'organisme Une pensée pour toi pour défrayer les coûts des activités destinées aux aînés de la municipalité ;

ET d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTSⁱ

5.2 Centraide - Demande de don

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

5.3 Journal HSF-Contribution 2023

2022-12-04

Il est proposé par *Pierre Blouin*

ET RÉSOLU que la Municipalité adhère au Journal du Haut-Saint-François et paie la cotisation annuelle au montant de 1.30 \$ par personne pour un montant de 887.90 \$;

ET d'autoriser la directrice générale d'en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.4 Club Auto-neige Cookshire - Droit de passage

2022-12-05

Il est proposé par *Denys Gosselin*

ET RÉSOLU d'autoriser le Club Auto-neige Cookshire à passer sur le chemin Thérout et le rang 8 ;

ET d'installer la signalisation appropriée sur ces voies de circulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTSⁱⁱ

5.5 Moisson du HSF - Demande de financement

2022-12-06

CONSIDÉRANT QUE la mission de Moisson du HSF est de permettre de combler certains besoins alimentaires de base de personnes à faible revenu ou en difficulté financière ;

CONSIDÉRANT QU'une portion de la population de la municipalité a besoin de cette aide;

Il est proposé par *Marc Bégin*

ET RÉSOLU de remettre 300 \$ à Moisson du HSF ;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTSⁱⁱⁱ

5.6 La Friperie Le Tournesol – Relocalisation

Ce point sera traité dans une séance ultérieure.

5.7 Persévérance scolaire 2023-Commande de matériel

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

6. RAPPORT DU MAIRE

6.1 Représentations politiques et présences aux comités

Le maire, André Perron, s'est présenté au bureau municipal les 10, 17, 24 et 28 novembre 2022. Il énumère les rencontres auxquelles il a participé au cours du mois de novembre

2022 :

11 novembre, Jour du Souvenir au cénotaphe de la route 253;
14 novembre, rencontre comité RH et atelier de travail ;
22 novembre, rencontre sur la vitalisation à la MRC
23 novembre, séance du conseil des maires à la MRC
26 novembre, marché de Noël à l'École des Trois-Cantons et party de Noël
30 novembre, présence à l'événement organisé par Une pensée pour toi.

Les points abordés lors de la séance de conseil à la MRC du HSF sont les suivants :

Diverses nominations à des comités
Formation sur les cours d'eau le 15 décembre 2022
Assurances collectives pour les employés de la MRC
Budget
Fonds Covid
Valoris : Surplus de 2.9 M\$, augmentation de la tarification pour les putrescibles
Sécurité publique : Harmonisation des règlements sur les animaux

Le conseiller, Marc Bégin, a participé : Le 14 et 28 novembre, aux ateliers de travail. Le 23 novembre AGA de SICA. 26 novembre, party de Noël.

Le conseiller, Yves Bond, a participé : Le 10, 17, 18 novembre ainsi que le 1^{er} décembre à au CA de la Coop. Le 14 novembre au comité RH et à la séance de travail. Le 26 novembre au party de Noël et le 28 novembre à l'atelier de travail.

Le conseiller, Denys Gosselin, a participé : Les 14 et 28 novembre aux ateliers de travail. Le 26 novembre au marché de Noël et au party de Noël.

La conseillère, Marie-Michèle Turgeon, a participé ; Les 14 et 28 novembre aux ateliers de travail. Le 23 novembre à l'AGA de SICA. Le 26 novembre au marché de Noël et au party de Noël.

Le conseiller, Pierre Blouin, a participé : Le 23 novembre à l'AGA de SICA et le 26 novembre au marché de Noël et au party de Noël.

6.1.1 Intérêts pécuniaires et déclaration à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés

Les conseillers ont remis leur formulaire d'intérêts pécuniaires et leur déclaration à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés.

6.1.2 Coop-Suivi

Vivaco cessera les opérations le 9 décembre 2022. La coop de solidarité débutera ses opérations le 10 décembre 2022.

6.1.3 FQM - Adhésion 2023

2022-12-07

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU de renouveler l'adhésion à la FQM pour 2023 au coût de 1 405.63 \$ taxes incluses;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.1.4 CDC du Haut-Saint-François-Invitation 4 à 6

Point d'information.

6.1.5 Cadeau de Noël pour les employés

Le conseil ne désire pas traiter ce point.

6.2 Correspondance MAMH

La directrice générale, Sarah Lévesque, présente au conseil les documents reçus par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

6.3 Correspondance MRC du HSF

La directrice générale, Sarah Lévesque présente au conseil les documents reçus de la MRC du HSF.

7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

7.1 Administration

La directrice générale adjointe commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 30 novembre 2022 et fait le suivi sur les différents dossiers en cours.

7.1.1 Registre public des déclarations des élus

La directrice générale mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la Loi sur l'Éthique et la Déontologie depuis novembre 2017. Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique.

7.1.2 Inspection - Renouvellement contrat avec Urbatek

2022-12-08

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU de renouveler le contrat, avec Urbatek, pour les services d'inspection et d'urbanisme, en mode hybride, au coût de 18 354 \$, avant taxes, pour 322 heures ;

ET de payer les frais de déplacement au-delà de 50 km à partir du bureau d'Ayer's Cliff au coût de 0.55 \$ du kilomètre, avant taxes ;

ET de payer des heures de service supplémentaires au nombre susmentionné ou tout autre service n'étant pas identifié à l'offre de service au coût de 57 \$ de l'heure, avant taxes ;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à signer l'entente pour et au nom de la municipalité et à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.3 PerLE-Signature de l'entente

2022-12-09

CONSIDÉRANT QUE le ministre du Travail, l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton souhaite participer au service PerLE;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU QUE le Conseil autorise monsieur André Perron, maire, et madame Sarah Lévesque, directrice générale, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente concernant le service PerLE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.4 COMBEQ - Adhésion 2023

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

7.1.5 Séance de photo corporative

2022-12-10

CONSIDÉRANT QUE le site internet doit être rafraîchi ;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles photos sont nécessaires pour ce rafraîchissement;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de mandater Mélanie Godbout photographie pour la prise de photo au coût de 695 \$ avant taxes ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.6 Infotech - Renouvellement de contrat 2023

2022-12-11

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de renouveler le contrat, option régulière, avec Infotech du 1^{er} janvier 2023 au 3 décembre 2023 au coût de 5 978,70 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.7 FRR volet 3 - Subvention pour le développement en matière d'habitation

Point d'information.

7.1.8 MRC – Quote-part

Point d'information

7.1.9 TECQ 19-23- Approbation de la programmation

2022-12-12

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à

elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

ET que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

ET que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ET que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

ET que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ET que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2 Sécurité publique

7.2.1 Rapport service incendie

Le rapport n'a pas été remis par le directeur incendie, Daniel Fortier.

7.2.2 Annulation de la résolution 2022-05-26

2022-12-13

CONSIDÉRANT QUE les afficheurs de vitesse ne font pas parti de l'achat groupé ;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU d'annuler la résolution 2022-05-26 pour l'achat d'un afficheur de vitesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2.3 Recommandations du comité incendie

2022-12-14

CONSIDÉRANT QUE le service des incendies est un service prioritaire pour la sécurité des citoyens ;

CONSIDÉRANT QU'il faut valoriser le service qu'offrent les pompiers volontaires ;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU d'indexer les salaires des pompiers 1 et des officiers du service d'incendie

selon la proposition du comité incendie ;

ET d'instaurer une prime de rendement annuelle pour la participation à 25 heures de pratique du service d'incendie, selon les recommandations du comité incendie ;

ET que chaque sortie soit payée un minimum de 3 heures comme l'exige la CNESST ;

ET que chaque pompier reçoive un t-shirt et un coton ouaté comportant le logo des pompiers de Saint-Isidore et Saint-Malo au coût maximal de 125 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-15 Résolution annulée

7.3 Voirie

7.3.1 Rapport voirie

Le rapport n'a pas été remis.

7.3.2 Fermeture hivernale de certains chemins

2022-12-16

CONSIDÉRANT QUE certains chemins sont difficilement praticables en période hivernale;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU de fermer le chemin Dion dans la portion ouest vers le rang 7 et dans la portion est vers le chemin Labranche ;

ET de fermer la Côte du Calvaire ;

ET de fermer le chemin Labbé à 300 mètres avant le 415, du chemin Labbé ;

ET d'installer la signalisation appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.3 PAVL - Volet accélération refusé

Point d'information

7.3.4 PPA-CE - Reddition de compte 2022

2022-12-17

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton approuve les dépenses pour un projet totalisant 271 140 \$ et d'un montant en subvention de 25 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.5 AR Valois - Ajustement de carburant

2022-12-18

CONSIDÉRANT QUE le contrat stipule, à l'article 1.8 des clauses administratives particulières, qu'aucun montant pour l'ajustement du prix du carburant ne sera versé à l'entrepreneur dans le cadre du présent contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-09-15 stipule que l'entrepreneur honorera son prix de soumission pour les travaux reportés à 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été respecté par les deux parties ;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU de ne pas donner suite à la demande de AR Valois pour l'ajustement de carburant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.6 Rue Principale-Décompte #3

2022-12-19

CONSIDÉRANT l'approbation par le consultant Frédéric Blais, ing. de la firme EXP, du décompte progressif No 3 présenté par l'entrepreneur T.G.C. inc. au montant de 871 777.97 \$ taxes incluses, en référence au projet 2212 ;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de payer le décompte progressif No 3 de 871 777.97 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur. T.G.C. inc. ;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à signer le décompte progressif No 3 pour et au nom de la municipalité.

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4 Environnement

7.4.1 Annulation résolution 2021-07-14

2022-12-20

CONSIDÉRANT QUE les nombreuses tâches du directeur des travaux publics comblent tout son temps de travail ;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU d'annuler la résolution 2021-07-14 St-Malo-Demande de prix pour un opérateur d'usine d'épuration et d'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.2 Modifications au Règlement sur les exploitations agricoles (REA)

Point d'information

7.5 Loisirs

7.5.1 Bibliothèque - Statistiques

Point d'information.

7.5.2 Camping-Soutien aux bénévoles

2022-12-21

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles Noëlla Bilodeau et Lorraine Tardif font un travail exceptionnel ;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU de remettre 500 \$ à Lorraine Tardif et Noëlla Bilodeau comme reconnaissance pour tout le temps investi dans la gestion du camping.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS^{iv}

8. RÈGLEMENT

8.1 Présentation de 2022-160 règlement établissant la création du «Programme de mise aux normes des installations septiques de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton-3e vague»

En vertu de l'article 445 du code municipal, des copies du règlement ont été mis à la disposition des conseillers et du public et le maire, **André Perron**, présente le projet de règlement 2022-160 mettant sur pieds un troisième programme de mise aux normes des installations septiques. Les propriétés concernées sont les suivantes :

- Celles n'ayant aucune installation septique;
- Celles dont les installations septiques montrent des signes de pollution;
- Celles dont les installations septiques ne montrent pas de signes de pollution mais présentent des lacunes importantes.

Les propriétaires qui s'inscriront à ce programme bénéficieront d'un financement municipal étalé sur 15 ans à même leur compte de taxes. Un règlement d'emprunt, conditionnel l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, sera adopté pour le financement du Programme, dès que tous les participants auront soumis les documents nécessaires.

8.2 Avis de motion de 2022-160 règlement établissant la création du «Programme de mise aux normes des installations septiques de la Municipalité de Saint-Isidore-deClifton-3e vague»

Le conseiller **Denys Gosselin** donne avis de motion qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure de ce Conseil, il proposera ou fera proposer le *Règlement 2022-160* intitulé «PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON – 3^e VAGUE».

8.3 Présentation de 2022-162 relatif à la prévention contre les incendies

En vertu de l'article 445 du code municipal, des copies du règlement ont été mis à la disposition des conseillers et du public et le maire, **André Perron**, présente le projet de règlement 2022-162 relatif à la prévention contre les incendies qui édicte les normes à respecter pour l'ensemble des immeubles ainsi que sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

8.4 Avis de motion 2022-162 relatif à la prévention contre les incendies

La conseillère **Marie-Michèle Turgeon** donne avis de motion qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure de ce Conseil, elle proposera ou fera proposer le *Règlement 2022-162 relatif à la prévention contre les incendies*.

8.5 Présentation de 2022-163 sur le traitement des membres du conseil municipal

En vertu de l'article 445 du code municipal, des copies du règlement ont été mis à la disposition des conseillers et du public et le maire, **André Perron**, présente le projet de règlement 2022-163 sur le traitement des membres du conseil municipal qui fixe une rémunération pour le maire et les conseillers pour l'année 2023 et les exercices suivants.

8.6 Avis de motion 2022-163 sur le traitement des membres du conseil municipal

Le conseiller, **Pierre Blouin**, donne avis de motion qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure de ce Conseil, il proposera ou fera proposer le *Règlement 2022-163 sur le traitement des membres du conseil municipal*.

9. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2022-12-22

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU de d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 988 999,82 \$ en référence aux chèques nos 20220755 à 202200818 et d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2021-149 sont de 34 614,75 \$. Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 39 328,92\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. CORRESPONDANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2022

2022-12-23

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de classer la correspondance du mois de novembre 2022 selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. DIVERS

11.1 Usine de traitement de l'eau potable - Décompte final

2022-12-24

CONSIDÉRANT QUE la réception du décompte progressif no 12, décompte final, accompagné de la recommandation de paiement signée par l'ingénieure, Mme Johanne Brodeur, chargée de projet pour la firme FNX-INNOV daté du 25 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE Mme Brodeur recommande un paiement au montant de 80 881.12 \$ incluant les taxes et une retenue permanente de 925.25 \$ et une retenue spéciale de 22 952 \$ avant taxes appliquées pour ce décompte;

Il est proposé par ***Pierre Blouin***

ET RÉSOLU que le conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton autorise un paiement au montant de 80 881.12 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur, Groupe Michel Leclerc inc, en paiement final, comme recommandé par l'ingénieure, Johanne Brodeur ;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à signer le décompte no 12, décompte final ;

ET d'autoriser la directrice Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.2 Tournoi des Sharks du HSF - Demande de commandite

2022-12-25

CONSIDÉRANT QUE le soutien aux jeunes sportifs permet un maintien de l'activité physique ;

CONSIDÉRANT QUE la visibilité offerte par de tels événements permet de solidifier le sentiment d'appartenance des jeunes à leur municipalité ;

Il est proposé par ***Marie-Michèle Turgeon***

ET RÉSOLU de commanditer le tournoi des Sharks du HSF pour un montant de 300 \$;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À LA MAJORTIÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Il n'y a pas de public dans la salle.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2022-12-26

Il est proposé par ***Pierre Blouin***

De clore la présente séance à **21h16** l'ordre du jour étant épuisé.

Je, André Perron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Perron, maire

Hélène Dumais, greffière et directrice générale adjointe

- i 2022-12-07 Courriel de la résolution aux bénévoles
- ii 2022-12-07 Courriel de la résolution au Club d'auto-neige Cookshire
- iii 2022-12-07 Courriel de la résolution à Moisson du HSF
- iv 2022-12-07 Courriel de la résolution aux bénévoles